

**Communiqué de presse**

14 septembre 2023

Swissgrid Media Service  
Bleichemattstrasse 31  
Case postale  
5001 Aarau  
Suisse

T +41 58 580 31 00  
media@swissgrid.ch  
www.swissgrid.ch

## La troisième tranche de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver prochain a été acquise avec succès

**Conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), Swissgrid a acquis aujourd'hui, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, la troisième tranche de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver prochain. La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a examiné les offres et validé les adjudications. Une quantité totale d'énergie de 83 GWh a été acquise à un prix moyen de 66,41 euros/MWh. La réserve d'énergie hydraulique fait partie des mesures édictées par le Conseil fédéral pour renforcer la sécurité d'approvisionnement. Selon les valeurs de référence de l'EiCom, la réserve d'énergie hydraulique doit comprendre une quantité totale d'énergie de 400 GWh avec une tolérance de plus ou moins 133 GWh, et être maintenue à disposition du 1<sup>er</sup> février 2024 au 13 mai 2024 et n'être sollicitée qu'en cas de besoin.**

Conformément à l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), Swissgrid a acquis la quantité d'énergie prescrite par l'EiCom dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres. Swissgrid a ainsi autorisé à participer tous les exploitants de centrales hydroélectriques à accumulation qui injectent dans la zone de réglage suisse et qui sont en mesure de proposer un produit correspondant aux valeurs de référence. En vertu de la directive 3/2023 de l'EiCom («Valeurs-clés pour l'instauration d'une réserve hydroélectrique pour l'année hydrologique 2023/2024»), l'acquisition se fera par le biais d'appels d'offres partiels qui s'échelonnent de mai à septembre 2023.

14 exploitants de centrales à accumulation ont participé à l'appel d'offres de la troisième tranche en proposant une quantité totale d'énergie de 456 GWh. Les offres reçues ont été soumises à l'EiCom, qui les a examinées, puis les adjudications validées ont été attribuées. Une quantité de 83 GWh a été acquise à un prix moyen de 66,41 euros/MWh. Selon l'EiCom, la totalité de la quantité de réserve visée, soit 400 GWh, est ainsi acquise pour l'hiver 2023/2024.

Les ventes aux enchères pour les deux premières tranches de la réserve d'énergie hydraulique pour l'hiver 2023/2024 ont été clôturées respectivement le 25 mai et le 6 juillet 2023. Dans la première tranche, 165 GWh ont été adjugés à un prix moyen de 162,6 euros/MWh, tandis que dans la deuxième tranche, 152 GWh ont été adjugés à un prix moyen de 152,14 euros/MWh. Pour l'hiver 2023/2024, une quantité totale de 400 GWh (2022: 400 GWh) a été acquise à un prix moyen de 138,67 euros/MWh (année précédente: 739,97 euros/MWh). La réserve d'énergie hydraulique coûte cette année 81% de moins que l'année précédente.

**Communiqué de presse**

14 septembre 2023

**Coûts de la mise en réserve et de l'appel à la réserve d'énergie hydraulique**

Les coûts de mise en réserve de l'eau («rétributions de mise en réserve») sont financés par un tarif séparé de Swissgrid appelé «Réserve d'électricité». Ils sont ainsi supportés par l'ensemble des consommatrices et consommateurs d'électricité suisses en fonction de leur consommation. Le nouveau tarif sera appliqué pour la première fois en 2024 et s'élèvera à 1,20 ct/kWh pour l'année 2024.

Les coûts d'un éventuel appel à la réserve d'énergie hydraulique sont supportés par les acteurs du marché qui y font appel (groupes-bilan).

**Processus de mise en réserve et d'appel la réserve d'énergie hydraulique**

La réserve d'énergie hydraulique prévoit que les exploitants de centrales à accumulation retiennent, contre rétribution, une certaine quantité d'énergie, qui peut être sollicitée en cas de besoin. La réserve est utilisée lorsque l'offre du marché ne suffit plus à couvrir la demande. L'acteur du marché (groupe-bilan) dont la demande ne peut être satisfaite annonce ses besoins à la société nationale du réseau de transport Swissgrid, qui fait alors appel aux fournisseurs de réserve pour obtenir l'énergie nécessaire.

**La réserve d'énergie hydraulique comme mesure pour renforcer la sécurité d'approvisionnement**

En janvier 2023, le Conseil fédéral a approuvé l'Ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (Ordonnance sur une réserve d'hiver) et l'a mise en vigueur le 15 février 2023. Elle règle l'utilisation de la réserve d'énergie hydraulique ainsi que des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours et des installations CCF mis en commun pour renforcer l'approvisionnement en électricité en hiver en Suisse. Le 13 avril 2023, l'EiCom a formellement édicté et publié les nouvelles valeurs de référence pour l'instauration d'une réserve d'énergie hydraulique durant l'année hydrologique 2023/2024. Celles-ci constituent la base de l'appel d'offres de Swissgrid pour la réserve d'énergie hydraulique. Pour l'année hydrologique 2023/2024, la réserve d'énergie hydraulique sera acquise conformément à ces valeurs de référence, dans le cadre d'appels d'offres partiels qui s'échelonnent de mai 2023 à septembre 2023.

Pour de plus amples informations: [media@swissgrid.ch](mailto:media@swissgrid.ch) ou +41 58 580 31 00.

## Communiqué de presse

14 septembre 2023

### **Avec énergie vers l'avenir**

Swissgrid, société nationale pour l'exploitation du réseau et propriétaire du réseau, a pour mission de garantir une exploitation efficace, fiable et non discriminatoire du réseau suisse. Elle assure aussi l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau suisse à très haute tension dans un souci d'efficacité et de viabilité environnementale. Sur ses sites de Aarau, Prilly, Castione, Landquart, Laufenburg, Ostermundigen et Uznach, Swissgrid emploie environ 700 collaborateurs qualifiés de 33 nationalités différentes. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E). À ce titre, elle intervient aussi dans la planification du réseau, la gestion du système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen. La majorité du capital-actions de Swissgrid est la propriété commune de différentes entreprises d'électricité suisses.